

**Intervention de la Délégation Tunisienne
17^{ème} session du Groupe de Travail de l'EPU
Tchad – 29 Octobre 2013**

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République Tchadienne et se félicite de l'intérêt que ce pays frère accorde à l'EPU.

Ma délégation a pris bonne note des progrès réalisés, en particulier la ratification de plusieurs instruments internationaux et régionaux et l'adoption de lois et plans d'actions pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

La Tunisie recommande au Tchad d'accélérer le processus de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole Facultatif à la Convention contre la Torture ainsi que le processus d'intégration des dispositions du Statut de Rome dans sa législation nationale.

La Tunisie note également la prise d'un nombre important de mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la révision du code pénal pour intégrer les sanctions relatives aux violences basées sur le genre. Elle encourage le Tchad à intensifier ses efforts visant à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes, et lui recommande d'accélérer l'adoption du Code de la famille et des personnes garantissant les droits des femmes.

La Tunisie recommande également au Tchad de revoir les statuts et le fonctionnement de son institution nationale des droits de l'Homme en vue de la rendre conforme aux Principes de Paris.

La Tunisie note en fin les attentes exprimées par le Tchad en termes d'assistance technique et exhorte le Haut Commissariat et la communauté internationale à répondre favorablement à ces attentes, y compris l'ouverture d'un Bureau du Haut-Commissariat à N'Djamena.

Je vous remercie de votre attention.